

COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE AVEC MADAME RIAM

19 décembre 2013

Yvette BOURRY et Martine VITTU ont rencontré Madame RIAM.

Excusées : Maryline MONNIER , Raymonde JEGOUDEZ

Dans un premier temps nous avons informé la Directrice de la création du Collectif et de toutes les actions mises en place depuis septembre 2013 .

Nous lui avons ensuite posé les questions que nous avons listées. L'entrevue a été cordiale et , il nous a semblé, sincère.

Où en est-on des effectifs pour la rentrée 2014 ?

2 prépetits de 2012

4 petite section

16 moyenne section

10 grande section

TOTAL : **32** + 2 prépetits potentiels

Est-ce possible de compter les prépetits dans l'effectif ?

Voir eduscol.education.fr puis maternelles puis scolarisation des moins de 3 ans

A la rentrée 2014, il serait possible de compter les prépetits dans les prévisions d'effectif (voir 10 principes pour la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans – point 8).

Les conseillères pédagogiques ont confirmé à Madame Riam par mail et par téléphone. Il s'agit uniquement des prépetits du périmètre (pas de dérogation) et il n'y aurait pas de quota : autant d'inscriptions que de demandes. Elle a donc compté les 2 demandes déjà faites et va solliciter 2 familles de l'immeuble qui ont un enfant né en 2012 .

Le seuil d'ouverture ou de fermeture :

Il est pour l'instant à 32 mais (info syndicale) ce seuil va être révisé probablement à la baisse. Attente de la réponse de la DASEN .

A quelle date devez-vous faire remonter les prévisions d'effectifs ?

Première quinzaine de janvier.

La prévision d'effectifs est accompagnée de commentaires/argumentation de la Directrice, elle mettra en avant :

- les 2 prépetits prévisibles
- l'information faite aux personnels et aux étudiants du PONANTS
- les futurs logements des Bourderies

Ensuite, elle fait remonter l'info à chaque nouvelle inscription

Quand l'Inspection académique se prononcera-t-elle sur une éventuelle fermeture en cas d'effectif insuffisant ?

En mai : fermeture définitive ou à suivre

En juin : confirmation ou comptage en septembre ou levée fermeture

L'Inspectrice arrivait et ne connaissait donc pas le dossier Ecole Corbusier et a appliqué la stricte logique comptable.

La situation n'est plus la même. Elle connaît l'attente et sait que c'est un cas particulier et que comme on ne peut laisser une seule classe, il faut bien réfléchir à la décision.

Depuis juin, l'Inspecteur n'a jamais évoqué l'avenir de l'Ecole alors qu'il avait dit « on se revoit en septembre »

La question des dérogations

- Le 09-12-13, une réunion a eu lieu pour toutes les écoles avec l'Inspecteur

Par principe, il n'est pas acceptable qu'une famille choisisse son école sans « raison valable »

Les motifs acceptés :

- ♣ la continuité scolaire (un enfant qui déménage peut continuer sa scolarité dans l'école)
 - ♣ la fratrie
 - ♣ une orientation spécialisée (un enfant fragile plutôt dans une petite structure)
 - ♣ assistante maternelle dans le périmètre
 - ♣ lieu de travail des parents
- Madame Riam a confirmé qu'elle a le droit de ne pas mettre d'avis sur une demande de dérogation
 - Elle émettra un avis favorable à toutes les demandes de dérogation qui viendront du personnel du PONANTS
 - Elle informera le Collectif par l'intermédiaire des parents élus (Sandrine et Virginie) de toutes les demandes de dérogation.
 - La demande de dérogation refusée cette année a été évoquée. Elle nous a dit que les termes de la demande critiquaient de telle manière l'Ecole de Port au Blé que c'était irrecevable, comme nous n'avions pas la lettre de la famille....

A son avis , c'est à la DASEN qu'il faut demander un rendez-vous. Nous lui avons dit que telle était bien notre intention.

L'entrevue a duré une heure. Elle a été informée que nous ferions un compte rendu au Collectif. Nous avons convenu de ...nous revoir.

Yvette - Martine